

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la séance du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **mercredi 20 novembre 2024**, à 19:15, sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Nathalie GIGNOUX
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Mounir MECHMACH
Beaconsfield		Madame Martine BOILY
Beau-Séjour	Absente	Madame Amira BEGHDAI
Bois-Franc-Aquarelle		Madame Francine NOËL
Cardinal-Léger	Absent	Monsieur Hussam ALRIFAI
Catherine-Soumillard		Monsieur Roberto DONATO
Cavelier-De-LaSalle		Madame Raymonde GOMIS
Chanoine-Joseph-Théorêt		Madame Yianna DAKLARAS
Collège Saint-Louis		Madame Françoise MICHAUD
Dalbé-Viau		Madame Geneviève LECAVALIER-PARANT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée		NIL
De l'Altitude		Madame Elie ESHAGHPOUR
De l'Odyssée		Monsieur Yassine ACHERKIY
De l'Orée-du-Parc		Madame Catherine MORELLON
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Marie-Michèle HÉBERT
Des Coquelicots		Madame Marie-Pierre FOY
Des Découvreurs		Madame Tiffany RHÉAUME
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite	Absente	Madame Lyne CHLALA
Des Saules-Rieurs	Absent	Monsieur Frédéric POULIN
Des Sources		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
Dollard-des-Ormeaux	Absente	Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII		Madame Ariane NTIBARIKURE
Du Bois-de-Liesse		Monsieur Ahmad RIFAI
Du Bout-de-l'Isle		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absente	Madame Sonia DJELIDI
Du Grand-Héron		Madame Mariam MAAROUF
Du Petit-Collège		Monsieur Fouad HARAKAT
Du SAS	Absente	Madame Samia MEKHTOUL
Édouard-Laurin	Absente	Madame Lyne BEAUCHAMP
Émile-Nelligan		Madame Roukieta SAWADOGO
Enfants-du-Monde		NIL
Enfant-Soleil		Monsieur Albert ELOMA
Félix-Leclerc		Monsieur Hao YUAN
Gentilly		Monsieur Mathieu CÔTÉ
Guy-Drummond		Monsieur Yves PLOURDE
Harfang-des-Neiges		Madame Evelyne MARCIL
Hébert		NIL
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest		Monsieur Serge ABOA
Île-des-Soeurs	Absent	Monsieur Martin PEARSON
Jacques-Bizard		Madame Jessica ANGEL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	Absent	Monsieur Tariq MOUJOU
Jonathan	Absent	Monsieur Patrick PAQUETTE
Jonathan-Wilson	Absente	Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy		Monsieur Jean-Baptiste EVERARD
Joseph-Henrico		Madame Josiane GAGNON
Katimavik		Madame May CHERGUI
Lajoie		NIL
Lalande		Madame Sarah THÉRIAULT

Laurendeau-Dunton		Monsieur Hakim MEBARKI
Laurentide		Monsieur Mohsen ATHIMENE
L'Eau-Vive	Absente	Madame Elizabeth Onyekatchi SIEGFRED
Lévis-Sauvé	Absente	Madame Zeinabou Ndao TALL
Marguerite-Bourgeois		Madame Lamia EL BAKKALI
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard	Absente	Madame Maria Del Pilar CASTRO
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		NIL
Notre-Dame-de-la-Garde	Absente	Madame Caroline ROULEAU
Notre-Dame-de-la-Paix		Madame Caroline MAILLOT-THÉBERGE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides		Madame Catherine-Annik PAGÉ
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Absent	Monsieur Patrick GROGAN
Nouvelle école secondaire LaSalle		Monsieur Martial BENIE
Nouvelle-Querbes		Monsieur Nicolas SAUNIER
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Absente	Madame Stéphanie PEILLON
Paul-Jarry	Absente	Madame Maya EL-RAYES
Perce-Neige		Madame Nadia EL JILALI
Philippe-Morin		NIL
Pierre-Laporte		Madame Séverine MATHÉ
Pierre-Rémy	Absent	Monsieur Philippe MUHETO
Pointe-Claire		Monsieur Wiame EL-HAOUAT
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		NIL
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Étienne CHABOT
Sainte-Catherine-Labouré		NIL
Sainte-Geneviève-Ouest		NIL
Sainte-Geneviève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard		Madame Barbara KLEMBBA
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Jean-François DUPONT-VIEL
Saint-Laurent		Madame Mylène LANGEVIN
Saint-Louis	Absente	Madame Marilyn CARON
Saint-Luc	Absent	Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Stéphanie MADRAN
Terre-des-Jeunes		NIL
Très-Saint-Sacrement		Madame Marie-Hélène CHARTIER
Victor-Thérien		Monsieur Jean-François CODERE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Dorval-Jean-XXIII	Madame Marie-Ange LANIEL
Nouvelle école secondaire LaSalle	Monsieur Moe KAISSI
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Madame Isabelle MÉDEIROS
Au Trésor-du-Boisé	Monsieur Bachar SOUAF

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Monsieur Franklin Roland, substitut, CCSEHDAA
 Madame Myriam François, substitut, CCSEHDAA
 Madame Katherie Rochette, substitut, CCSEHDAA
 Madame Katherie Rochette, substitut, école du SAS
 Madame Imen Ouni, substitut, école de la Mosaïque
 Monsieur Zoheir Sasni, substitut, école de l'Altitude
 Monsieur Richard Zereik, substitut, école Dollard-Des-Ormeaux
 Monsieur Reza Hadadi, substitut, école du Bout-de-l'Isle
 Monsieur Atmane Laras, substitut, école du Petit-Collège
 Madame Fatemeh Mostofi, substitut, Académie Saint-Clément
 Monsieur Fayçal Boutenbat, substitut, école Félix-Leclerc
 Monsieur Yan Ouellette, substitut, école John-F.-Kennedy
 Madame Miassa Nawal M'hamsadji, substitut, école Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont
 Monsieur Mahbob S. Sultani, substitut, école Saint-Laurent
 Madame Nathalie Djanji, substitut, école Saint-Louis

Public

Madame Marie-Ève St-Onge, Société canadienne du cancer (Trottibus)

Autres présences

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 22.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Elle énumère quelques règles visant à faciliter la prise des présences et à permettre une communication plus fluide durant les séances virtuelles du CP, à savoir : veiller à être identifié comme suit (prénom, nom, établissement, D ou S (délégué ou substitut)); garder son micro fermé sauf lorsque la parole nous est donnée; ne pas se servir du chat durant la séance afin de discuter avec d'autres membres mis à part pour poser des questions ou pour communiquer un lien vers une information; lever sa main virtuelle pour demander la parole. Madame la présidente souligne que les séances virtuelles sont enregistrées par le secrétaire du CP pour l'aider dans la rédaction des procès-verbaux. Elle ajoute que ces enregistrements sont ensuite détruits sans que quiconque n'y ait eu accès. Certains membres du CX enregistrent également les rencontres par mesure de sécurité au cas où l'enregistrement du secrétaire du CP venait à faillir. Aucun membre du CP n'est autorisé à enregistrer les séances du CP et le secrétaire du CP rejettera toute demande en ce sens. Elle ajoute que les applications d'IA (bots) destinées à la prise de notes ou aux résumés seront éjectées des rencontres. Elle explique que les membres du CP peuvent résumer les séances du CP dans les CE mais que leurs notes devront être prises manuellement.

2. PAROLE DU PUBLIC

Madame la présidente signale que madame Marie-Ève St-Onge visite le CP afin de lui offrir une présentation sur le Trottibus. Madame Naim invite les membres du CP à rapporter dans leurs écoles que les séances du CP sont publiques et que tous les parents y sont les bienvenus. Elle ajoute que les parents intéressés à assister aux séances du CP pourront contacter le secrétaire du CP afin de se voir communiquer les informations de connexion à celles-ci lorsqu'elles sont virtuelles. L'ordre du jour des séances du CP est déposé, environ une dizaine de jours avant la tenue des séances, sur la page du CP ([Comité de parents du Centre de services scolaire - Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys](#)). Un point est réservé aux membres du public dans l'ordre du jour afin qu'ils puissent prendre la parole et poser des questions.

3. MOT DU DGA

Madame la présidente indique que les membres de la direction du CSSMB sont indisponibles pour la rencontre. Elle mentionne que quelques questions lui ont été communiquées par des membres du CP afin d'être soumises aux DGA.

Madame Naim procède à la lecture de la question suivante : « Est-ce que le CSSMB s'assure que tous les points d'eau, incluant les lavabos, les agrandissements et les nouvelles constructions, sont exempts de plomb considérant que cela a fait l'objet d'une recommandation du sous-comité du CP formé pour étudier ce dossier? ». Madame la présidente procède à la lecture de la réponse du CSS. L'ensemble des agrandissements et des constructions neuves est construit selon les normes actuelles. Les matériaux utilisés sont exempts de la présence de plomb. L'orientation du CSSMB est de tester l'ensemble des points d'eau destinés à l'usage de la consommation seulement.

Madame la présidente mentionne avoir reçu une question demandant pourquoi le programme de transport de courtoisie n'est pas offert à l'école Perce-Neige alors que d'autres écoles de Pierrefonds et de l'Ouest de l'île sont desservies. Le CSS a répondu que d'après la politique de transport des élèves, le transport de courtoisie est défini comme le fait d'accorder, à la suite d'une demande du parent et moyennant un coût, le transport scolaire à un élève marcheur de niveau préscolaire ou primaire qui, selon les normes administratives, décrites au chapitre 8.1, n'y a pas droit. Notamment, les normes d'admissibilité au transport scolaire quotidien du matin et du soir. Madame la présidente signale que le Service du transport a ajouté que 110 demandes ont été reçues 2024-2025. De ce nombre, 4 demandes ont été acceptées. Deux à l'école Jonathan-Wilson, qui avait un autobus de 35 élèves, et deux à l'école Lalande qui avait un autobus de 34 élèves. Les autres demandes ont été refusées car plus de 50 élèves sont inscrits à bord des autobus. Ce ne sont donc pas toutes les écoles de l'Ouest qui offrent du transport de courtoisie. Les écoles Harfang-des-Neiges et Perce-Neige ont plus de 50 élèves inscrits à bord.

Une troisième question a trait à l'installation de purificateurs d'air. Il a été demandé s'il est possible d'installer des purificateurs d'air dans les classes et pour quelles raisons ne serait-il pas possible de le faire. Aussi, quelles sont les mesures mises en place pour assurer une qualité de l'air suffisante. Le CSSMB a répondu qu'il faut comprendre que l'objectif des purificateurs d'air est de capter les particules fines dans l'air et non pas de diminuer le CO₂ dans les espaces. De plus, la problématique ne peut être réglée que par l'apport d'air frais par une fenêtre ou un système mécanique. Une école ventilée mécaniquement est munie de systèmes de filtres qui assurent la qualité de l'air dans l'établissement.

Madame la présidente évoque une question en lien avec les Chromebooks. Un délégué a déclaré avoir appris, de la FCPQ, que la majorité des CSS a acheté des Chromebooks pour tous ses élèves dès le primaire. Il a ajouté que le Chromebook est donné à l'élève dès le primaire et qu'il le suit au secondaire. Il demande pourquoi ce n'est pas le cas au CSSMB. Il a été répondu que le CSSMB ne peut pas se prononcer sur le fonctionnement d'autres CSS. Jusqu'à cette année, le CSSMB a adopté une approche décentralisée pour l'achat des équipements pédao numériques. Ce sont les directions d'école, accompagnées par les conseillères en intégration du numérique, qui déterminaient les achats en fonction des besoins et des programmes propres à leurs établissements. Les mesures budgétaires du MEQ ne permettent pas de fournir un Chromebook à chaque élève du CSSMB. Si d'autres organisations ont adopté cette approche pendant la pandémie, elles doivent tenir compte des dépenses considérables qui sont à prévoir lors de la fin de vie de ces Chromebooks. À la question de savoir s'il est vrai qu'aucun Chromebook n'est distribué à Montréal, il a été répondu qu'environ 24 000 Chromebooks ont été répartis dans l'ensemble des écoles du CSSMB pour le bénéfice des élèves qui relèvent de sa compétence. Donc, qui résident sur son territoire au sens de la loi sur l'instruction publique (LIP). Il a également été demandé quelles sont les stratégies actuelles du CSSMB concernant l'utilisation du Chromebook dans les écoles. Madame la présidente mentionne qu'elle transmettra, aux membres du CP, une présentation des conseillères pédagogiques en intégration du numérique lui ayant été communiquée. Ce document sera disponible sur la page Teams du CP. Madame Naim souligne qu'il a aussi été demandé s'il est vrai que le gouvernement a fourni des fonds, durant la pandémie, pour que tous les élèves aient accès à un Chromebook et comment ces fonds ont été utilisés au CSSMB. Il a été répondu que non. Le but de cette mesure budgétaire n'était pas de financer l'achat d'appareils pour tous les élèves mais plutôt de permettre aux élèves ne disposant pas d'un appareil à la maison d'en obtenir un via l'école (ex : iPad, Chromebook ou ordinateur). Suivant le principe de subsidiarité, le CSSMB a délégué la gestion de cette mesure aux écoles en répartissant les fonds selon le nombre d'élèves. Les écoles ont ensuite passé leurs commandes via un groupe d'achat regroupé du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) du Service des ressources informatiques du CSSMB. Pendant la pandémie, le ministère de l'Éducation (MEQ) a opté pour des achats regroupés afin de constituer une réserve ministérielle d'équipements pour répondre aux besoins urgents. Puisque le MEQ ne faisait pas partie du groupe d'achats du CAG des CSS/CS, on a demandé au CSSMB de passer les commandes en son nom, de payer les équipements et de se faire rembourser par les CSS utilisant cette réserve. Les équipements ainsi commandés par le CSSMB étaient entreposés chez OPEQ (Ordinateurs pour les écoles

du Québec). Les CSS passaient leurs commandes d'équipements auprès du MEQ, transféraient les budgets correspondants au service des ressources financières du CSSMB, et OPEQ livrait ensuite les équipements directement aux CSS concernés. On ne peut donc pas dire que le CSSMB a géré les équipements pour d'autres CSS. À la question de savoir s'il est vrai que les Chromebooks ne peuvent pas être utilisés durant les examens à cause de l'impossibilité d'y installer l'application Word, il a été répondu que les Chromebooks sont des ordinateurs portables qui reposent principalement sur une connexion Internet et l'infonuagique. Ils fonctionnent principalement sous le système d'exploitation Chrome OS et utilisent des applications infonuagiques telles que Google Docs, Sheet et autre. Lorsque l'accès à Internet est désactivé, comme c'est souvent le cas pendant les examens, certains outils et fonctionnalités spécifiques peuvent devenir inaccessibles. Les Services des ressources informatiques et des ressources éducatives travaillent actuellement en étroite collaboration avec Google pour trouver des solutions permettant l'utilisation des Chromebooks en mode hors connexion. Madame la présidente mentionne qu'il a également été demandé pourquoi les élèves ne peuvent plus ramener les Chromebooks à la maison et quels sont les problèmes liés à leur réinitialisation durant l'été. Le CSSMB a répondu que la gestion du parc informatique des élèves est sous la responsabilité des directions d'école. Le Service des ressources informatiques (SRI) ne peut donc pas répondre à cette question. Durant l'été, le SRI demande aux écoles de conserver les appareils sur place afin de procéder à leur mise à jour complète. Il a ensuite été demandé s'il existe des systèmes permettant de bloquer toutes les fonctionnalités sauf le dictionnaire pour les examens. Le CSSMB est conscient que plusieurs solutions sont disponibles sur le marché. Le SRI examine présentement ces options afin de déployer une solution adaptée pour les prochains cours d'été et les centres de formation professionnelle. À la question de savoir quelle est la politique actuelle du CSSMB concernant l'accès et l'utilisation des dictionnaires sur Chromebook pour aider les élèves dans leur rédaction, il a été répondu que le SRI a acquis des licences Antidote pour tous les ordinateurs Windows des élèves, y compris ceux utilisés comme outil d'aide à l'apprentissage. Le délégué a également demandé pourquoi certains CSS semblent avoir reçu des budgets séparés permettant l'achat de Chromebooks pour tous les élèves, et pas le CSSMB? Le CSSMB ne peut pas se prononcer sur le fonctionnement des autres CSS. Il n'existe qu'une seule mesure budgétaire (50760) dédiée aux achats d'équipements pédaogo-numériques. Au CSSMB, la moitié de cette mesure destinée aux élèves est décentralisée en laissant chaque école gérer son budget selon les programmes techno-pédagogiques qu'elle a adoptés. Les écoles peuvent ainsi acquérir des iPad, des Chromebooks ou des ordinateurs portables via le magasin en ligne du SRI puisque le SRI offre le soutien en lien avec ces trois plateformes. À la question « Comment le CSSMB compte-t-il aligner ses politiques avec celles d'autres CSS concernant l'utilisation des Chromebook en classe et à la maison? », le CSSMB ne peut pas se prononcer sur le fonctionnement des autres CSS. Cependant, le CSSMB a adopté une politique encadrant l'utilisation des ressources informatiques, de la vidéosurveillance, des technologies de l'information et des médias sociaux. Cette politique vise à promouvoir une utilisation responsable des outils numériques et des moyens de communication. Elle s'applique à l'ensemble du personnel et des élèves, en précisant les attentes quant à une utilisation appropriée des appareils, peu importe l'endroit où ils sont utilisés. En réponse à la question de savoir quels sont les plans du CSSMB pour répondre à ces préoccupations concernant l'accessibilité et l'utilisation des Chromebooks, le SRI gère le contrat d'achat centralisé afin d'obtenir les meilleurs coûts pour les écoles. Il assure également la sécurité et la gestion de tous les appareils utilisés dans le réseau informatique du CSSMB, la reddition de comptes auprès du MEQ concernant les dépenses liées aux mesures, le soutien technique pour tous les appareils dans nos écoles ainsi que la formation du personnel et des enseignants sur l'utilisation des technologies. Cela permet aux écoles de se concentrer sur l'utilisation des technologies à des fins pédagogiques. Les conseillers pédagogiques en intégration du numérique offrent des formations sur une utilisation optimale et de qualité des Chromebooks dans des situations d'apprentissage. Les appareils tels que les Chromebooks, iPad et ordinateurs sont des outils de soutien à l'apprentissage.

À la suite d'un [article de Radio-Canada](#), il a été demandé si d'autres écoles du CSSMB risquent de se retrouver dans la mire du ministère dans le dossier du non-respect en matière de laïcité. Le CSSMB comprend les préoccupations du CP concernant la possibilité

que d'autres écoles puissent être visées par des plaintes en lien avec la laïcité. Sachez que notre priorité est de garantir un environnement éducatif respectueux et inclusif pour tous nos élèves. Pour l'instant, le CSSMB n'a aucune information indiquant que d'autres écoles du CSS puissent être concernées par de telles plaintes. Le CSSMB suit de près la situation et collabore avec le MEQ

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ajout du point 9 : « Création du sous-comité sur la chaleur dans les écoles »;
- Ajout du point 13.1 : « Budget des écoles »;
- Ajout du point 13.2 : « Conseillers des sous-comités ».

(CP/24-11/01)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Roberto Donato, et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par monsieur Roberto Donato – Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. PAROLE DU PUBLIC**
- 3. MOT DU DGA** (reporté)
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 24 OCTOBRE 2024**
- 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 9 OCTOBRE 2024**
- 7. CONSULTATIONS**
 - 7.1. École de la Mosaïque – Proposition de groupes de maternelle 4 ans pour 2025-2026 (retour : 15 novembre 2024)
 - 7.2. Centre de formation professionnelle Léonard-De-Vinci et école de l'Altitude – Modification des actes d'établissement - Abrogation de la résolution CA23/24-06-085 (retour : 22 novembre 2024)
- 8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CP**
 - 8.1. Mot du sous-comité
- 9. CRÉATION DU SOUS-COMITÉ SUR LA CHALEUR DANS LES ÉCOLES**
- 10. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 10.1. Formation du MEQ
 - 10.2. Protecteur régional de l'élève
 - 10.2.1. Résolution du CP en lien avec les services offerts aux élèves à besoins particuliers
 - 10.2.2. Invitation de madame Maïa Aziz au CP
 - 10.3. Trottibus – Présentation de Mme Marie-Ève St-Onge
 - 10.4. 50^{ème} congrès en ligne en éducation inclusive de l'Institut TA (19, 20 et 21 mars 2025)
- 11. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 11.1. Correspondance
- 12. COMPTES-RENDUS DES DIVERS SOUS-COMITÉS DU CP**
 - 12.1. EHDAA
 - 12.2. Conférences
 - 12.3. Intégration et communication
 - 12.4. Transport
 - 12.5. FCPQ
- 13. VARIA**
 - 13.1. Budget des écoles
 - 13.2. Conseillers des sous-comités
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE (jeudi, 12 décembre 2024)**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 24 OCTOBRE 2024**

- Correction de l'affiliation de monsieur Zoheir Sasni, substitut de l'école de l'Altitude;
- Remplacement du mot privatiser par le mot climatiser dans le sixième paragraphe de la page 4.

(CP/24-11/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur **Dominic Roussel**, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 24 octobre 2024 soit adopté, tel que modifié.

(Proposé par monsieur Dominic Roussel - Proposition adoptée à l'unanimité)

6. **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 9 OCTOBRE 2024**

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 9 octobre 2024.

7. **CONSULTATIONS**

7.1. ÉCOLE DE LA MOSAÏQUE – PROPOSITION DE GROUPES DE MATERNELLE 4 ANS POUR 2025-2026 (retour : 15 novembre 2024)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise et sur les propositions de recommandations émises par monsieur Ahmad Rifai.

(CP/24-11/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA24/25-09-014 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 24 septembre 2024, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du conseil d'établissement de l'école de la Mosaïque ;

ATTENDU QUE les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique édictent que l'école ou le centre est établi par le centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre et l'ordre d'enseignement offert;

ATTENDU QUE les articles 79, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement et du Comité de parents;

ATTENDU QUE le service des ressources matérielles occupe un espace à l'école des Sources qui ne répond plus aux besoins;

ATTENDU QUE l'école de l'Altitude possède actuellement un espace vacant situé au sous-sol, lequel n'est pas propice à l'utilisation à des fins scolaires;

ATTENDU QU'en ce sens, le Conseil d'administration a adopté la résolution CA23/24-06-085 le 25 juin dernier afin qu'une consultation ait lieu pour modifier l'acte d'établissement de l'école de l'Altitude, laquelle consultation n'a pas encore débuté;

ATTENDU, par ailleurs, que le centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci souhaite offrir des cours de soutien informatique en concomitance aux élèves de 4e et 5e secondaire de l'école secondaire de l'Altitude dans le cadre d'un projet

de concomitance dans 2 à 4 locaux dédiés selon le nombre d'élèves inscrits, nécessitant la modification de l'acte d'établissement;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger la résolution CA23/24-06-085 afin qu'une seule consultation ait lieu en lien avec l'acte d'établissement de l'école de l'Altitude;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les actes d'établissement du centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci et de l'école de l'Altitude afin qu'ils reflètent l'usage réel des immeubles mis à leur disposition;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 25 septembre au 15 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ahmad Rifai et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la proposition d'ouverture de groupes de maternelle 4 ans à l'école de la Mosaïque soumise par le Service de l'organisation scolaire du CSSMB avec les recommandations suivantes :

- **QUE** le comité de parents reçoive les recommandations du conseil d'établissement et donne son accord pour la demande ;
- **QUE** le Centre de services scolaire ouvre la possibilité d'inscription sur le site pour les zones avoisinantes, même si l'école concernée n'appartient pas à la zone de résidence officielle ;
- **QUE** les membres du conseil d'établissement de l'école soient davantage impliqués en amont dans la révision et la modification des critères d'inscription ;
- **QUE** le Centre de services scolaire entame la publication des informations nécessaires suffisamment tôt, afin de permettre à l'école et au conseil d'établissement de disposer du temps nécessaire pour communiquer avec les parents.

(Proposé par monsieur Ahmad Rifai - Proposition adoptée à l'unanimité)

7.2. CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LÉONARD-DE-VINCI ET ÉCOLE DE L'ALTITUDE – MODIFICATION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT - ABROGATION DE LA RÉOLUTION CA23/24-06-085 (retour : 22 novembre 2024)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/24-11/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA24/25-10-025 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 15 octobre 2024, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du conseil d'établissement de l'école de l'Altitude et du CFP Léonard-De-Vinci ;

ATTENDU QUE les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique édictent que l'école ou le centre est établi par le centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre et l'ordre d'enseignement offert;

ATTENDU QUE les articles 79, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement et du Comité de parents;

ATTENDU QUE le service des ressources matérielles occupe un espace à l'école des Sources qui ne répond plus aux besoins;

ATTENDU QUE l'école de l'Altitude possède actuellement un espace vacant situé au sous-sol, lequel n'est pas propice à l'utilisation à des fins scolaires;

ATTENDU QU'en ce sens, le Conseil d'administration a adopté la résolution CA23/24-06-085 le 25 juin dernier afin qu'une consultation ait lieu pour modifier l'acte d'établissement de l'école de l'Altitude, laquelle consultation n'a pas encore débutée;

ATTENDU, par ailleurs, que le centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci souhaite offrir des cours de soutien informatique en concomitance aux élèves de 4e et 5e secondaire de l'école secondaire de l'Altitude dans le cadre d'un projet de concomitance dans 2 à 4 locaux dédiés selon le nombre d'élèves inscrits, nécessitant la modification de l'acte d'établissement;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger la résolution CA23/24-06-085 afin qu'une seule consultation ait lieu en lien avec l'acte d'établissement de l'école de l'Altitude;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les actes d'établissement du centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci et de l'école de l'Altitude afin qu'ils reflètent l'usage réel des immeubles mis à leur disposition;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 16 octobre au 22 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ahmad Rifai et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la modification des actes d'établissement du Centre de formation professionnelle Léonard-De-Vinci et de l'école de l'Altitude ainsi que l'abrogation de la résolution CA23/24-06-085 telles que soumises par le Service de l'organisation scolaire du CSSMB.

(Proposé par monsieur Ahmad Rifai - Proposition adoptée à l'unanimité)

8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CP

8.1. MOT DU SOUS-COMITÉ

Madame Martine Riendeau, coordonnatrice du sous-comité en charge de la mise à jour des règles de régie interne du CP mentionne qu'elle devra, dans un premier temps, proposer les recommandations de son sous-comité au CX qui se tiendra le 25 novembre 2024 en vue d'une adoption au CP le 12 décembre prochain. Elle évoque quelques recommandations de son sous-comité telles que :

- permettre à un parent d'être membre du CP s'il le désire alors que son établissement n'a pas de CE;
- Permettre que des votes soient tenus virtuellement;
- Prévoir l'élection de substituts si aucun délégué n'est disponible pour répondre à certains postes;
- Alléger la procédure de désignation de parents au CA et retirer l'annexe du document.

Madame la présidente indique que les règles de régie interne 2023-2024 du CP resteront en vigueur jusqu'à l'adoption de cette mise à jour.

9. CRÉATION DU SOUS-COMITÉ SUR LA CHALEUR DANS LES ÉCOLES

Un délégué propose qu'un sous-comité soit créé pour qu'un sous-comité soit chargé afin de se pencher sur les enjeux de la chaleur dans les écoles.

(CP/24-11/05)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Roberto Donato et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur les enjeux en lien avec la chaleur dans les écoles, composé des membres suivants :

- Ahmad Rifai (coordonnateur)
- Wiame El-Haouat
- Martine Riendeau
- Roberto Donato
- Tania Naim
- Mylène Langevin
- Dominic Roussel
- Martine Boily
- Albert Eloma

(Proposé par monsieur Roberto Donato – Proposition adoptée à l'unanimité)

10. SUIVIS ET INFORMATIONS

10.1. FORMATION DU MEQ

Madame la présidente rappelle que les membres du CP doivent répéter aux membres de leurs CE que la formation du MEQ est obligatoire pour tous les nouveaux membres.

10.2. PROTECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE

10.2.1. Résolution du CP en lien avec les services offerts aux élèves à besoins particuliers

Madame la présidente soutient que madame Katherie Rochette a mené ce dossier et qu'elle va visiter le CX afin de le finaliser. Elle ajoute que le tout sera présenté à la protectrice régionale de l'élève.

10.2.2. Invitation de madame Maïa Aziz au CP

Madame Naim annonce que la protectrice régionale de l'élève visitera le CP, le 30 janvier 2025, afin de présenter son Rapport annuel et afin de répondre aux questions des membres.

10.3. TROTTIBUS – PRÉSENTATION DE MME MARIE-ÈVE ST-ONGE

Madame Marie-Ève St-Onge, de la Société canadienne du cancer, se présente et procède à la présentation du projet de transport actif Trottibus. Le lien dirigeant vers la documentation ayant illustré sa présentation est disponible sur la page Teams du CP. Ce projet vise à améliorer la sécurité autour des écoles, un enjeu important discuté l'année précédente. Madame la présidente explique que certaines écoles utilisent déjà le Trottibus, tandis que d'autres ne le connaissent pas encore. La présentation a pour but d'informer les membres du comité sur cette option pour la sécurité des élèves.

10.4. 50^{ÈME} CONGRÈS EN LIGNE EN ÉDUCATION INCLUSIVE DE L'INSTITUT TA (19, 20 et 21 mars 2025)

Madame la présidente indique que monsieur Dominic Roussel s'est entretenu avec des représentants de l'Institut TA au sujet de son 50^{ème} congrès annuel en ligne. Elle ajoute que l'offre ayant été soumise à monsieur Roussel sera étudiée par les membres du CX avant d'être présentée aux membres du CP, le 12 décembre prochain.

11. MOT DE LA PRÉSIDENTE

11.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente n'a reçu aucune correspondance particulière.

Madame Naim annonce que le Collège Saint-Louis de l'CSSMB s'est classé numéro un parmi les écoles publiques dans le [palmarès des écoles secondaires](#).

12. COMPTES-RENDUS DES DIVERS SOUS-COMITÉS DU CP

12.1. EHDAA

Madame Evelyne Marcil mentionne avoir assisté à la séance du CCSEHDAA du 5 novembre dernier. Les membres de l'exécutif du CCSEHDAA furent élus lors de cette rencontre. Elle relate que le CCSEHDAA a discuté de présentations dont les différents cheminements offerts au CSSMB. Madame Marcil dit savoir que le sous-comité des conférences du CP projetait de présenter une conférence traitant de l'anxiété. Elle ajoute qu'il serait intéressant que le sous-comité se coordonne avec le CCSEHDAA.

12.2. CONFÉRENCES

Madame Raymonde Gomis indique qu'elle soumettra des propositions de conférences aux membres du CX, le 25 novembre prochain et qu'elle reviendra au CP à ce sujet, le 12 décembre 2024.

12.3. INTÉGRATION ET COMMUNICATION

Madame Lyne Beauchamp est absente. Madame la présidente précise qu'elle a fait parvenir un compte-rendu au secrétaire du CP soulignant ne rien avoir à rapporter au CP.

12.4. TRANSPORT

Monsieur Fayçal Boutenbat relate avoir discuté avec madame Nathalie Provost, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport. Elle lui a expliqué le fonctionnement du comité consultatif de transport. Elle a aussi expliqué les décisions prises en début d'année scolaire pour les parcours du transport, les sociétés impliquées et les appels d'offres, etc. Monsieur Boutenbat mentionne qu'une de ses tâches sera de rapporter toutes les inquiétudes des parents à la table de ce comité. Il ajoute qu'un représentant de la STM siège au comité consultatif de transport. Il souligne avoir transmis à madame Provost une question lui ayant été soumise par un membre du CP lors de la rencontre du 24 octobre dernier. Monsieur Boutenbat indique attendre une réponse à ce sujet. Il effectuera un suivi et communiquera cette réponse au parent concerné. Il mentionne qu'il y a, en principe, quatre rencontres par année.

Madame la présidente invite les membres du CP à demander dans les CE, lors de leurs rencontres, s'ils ont des questions à soumettre au CP relativement au transport, aux DGA, etc.

Un délégué demande si le mandat de ce comité touche uniquement le transport scolaire du matin et du soir ou également pour les sorties scolaires. Monsieur Boutenbat répond qu'il touche le transport scolaire durant les heures normales d'étude (matin et soir). Il ajoute que tout ce qui touche aux sorties scolaires fait partie du programme parascolaire et qu'il faut contacter directement la direction de l'école qui organise la sortie avec le transporteur ou via le CSS. Il soutient qu'il faut se référer au CE qui vote l'adoption d'activités parascolaires. Il explique que le CE et la direction de l'école décident du budget à allouer. Advenant un dépassement de coût, c'est à la direction d'établissement d'aller chercher les fonds ailleurs, soit auprès du CSS ou à l'intérieur de son budget interne. Madame Naim mentionne que le coût du transport a explosé sur l'île. Beaucoup de sorties et d'activités ont été annulées en raison de cela. Les écoles doivent repenser les choses car elles ne peuvent plus prendre du transport payant. Elle dit savoir qu'on prend parfois la STM au secondaire et que c'est plus difficile au primaire. Elle ajoute qu'il manque d'autobus et de chauffeurs et que les prix sont ridicules. Monsieur Boutenbat déclare qu'une septième entreprise a intégré le giron des transporteurs. Il soutient qu'il n'a pas assez d'autobus et de chauffeurs pour répondre à toutes les demandes. Les transporteurs le savent et jouent sur cela pour mieux négocier leurs contrats avec les CSS et le gouvernement. D'où la grève de l'année dernière. Il s'agit d'un enjeu et tout le monde est pris dans cet engrenage (parents, CSSMB, écoles). Un délégué demande si le ministère va prendre en charge toutes les sorties scolaires. Il souligne n'avoir rien eu à payer pour la dernière sortie scolaire de ses enfants, ce qui ne fut pas le cas dans l'établissement qu'ils fréquentaient l'année dernière. Monsieur Boutenbat répond que c'est l'école qui se charge de toutes les activités parascolaires. Il ajoute que les coûts des activités parascolaires sont parfois inclus dans le budget de l'école et que celle-ci fait parfois appel à des contributions des parents. Il mentionne ne pas avoir l'information à l'effet que le gouvernement allouerait un budget.

12.5. FCPQ

Monsieur Yassine Acherkiy n'a rien de particulier à signaler, mis à part que le prochain conseil général de la FCPQ se tiendra le 30 novembre.

13. VARIA

13.1. BUDGET DES ÉCOLES

Un délégué mentionne qu'un budget négatif ne peut pas être approuvé. Il signale que la direction de son établissement a pris la moitié du budget réservé aux sorties des élèves car un fonds du CSSMB pour payer le temps supplémentaire des enseignants n'était pas disponible. Il désire savoir si d'autres parents ont vécu la même situation. Madame la présidente signale qu'il ne sera pas possible d'ouvrir une discussion au CP avec 76 membres autour de la table. Il s'agit d'un cas particulier et une question à ce sujet sera acheminée aux DGA en vue de la séance du 12 décembre prochain. Elle ajoute que les DGA pourront effectuer des vérifications et revenir avec une réponse à l'occasion de la prochaine séance du CP.

12.2. CONSEILLERS DES SOUS-COMITÉS

Un délégué demande s'il serait possible d'avoir des sous-comités sans conseillers. Madame la présidente explique que cela n'est pas possible pour des raisons logistiques et réglementaires.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 56. La prochaine rencontre du CP se tiendra le 12 décembre 2024 sur la plateforme Zoom.

Madame Tania Naim,
Présidente 2024-2025 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 20 NOVEMBRE 2024 – CP
/rm